

Secrétariat
CSCC CGT-Taxis
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Paris, le 24 février 2026

Monsieur le Secrétaire,

A l'occasion de l'élection municipale à venir, vous avez bien voulu me saisir au sujet de la problématique des taxis à Paris.

La philosophie de notre programme *Le Nouveau Paris Populaire*, que vous trouverez avec ce courrier, repose sur une cohabitation apaisée entre l'ensemble des usagers de l'espace public. Dans une ville aussi dense, les transports publics et au premier chef les taxis, seront considérés comme prioritaires.

Vous m'interrogez sur plusieurs points précis et je vais y répondre précisément.

Concernant, l'occupation du domaine public par les véhicules de transports privés et plus généralement sur les nuisances causées par la concurrence sauvage des plateformes de type Uber, je vous l'affirme avec force, nous mettrons tout en œuvre pour la faire cesser à Paris. Dégradation du service et des conditions de sécurité, déréglementation brutale, perte fiscale, la Ville luttera efficacement contre l'ubérisation en œuvre. Elle fera le nécessaire pour empêcher l'occupation illégale du domaine public. A chaque infraction constatée, sera réclamée une indemnité d'occupation sans titre suffisamment dissuasive pour rendre l'activité non rentable pour le contrevenant. C'est une prérogative de la Ville que d'accorder une autorisation du domaine public et elle la fera respecter.

Concernant les zones blanches de VTC, nous prévoyons la création de « Quartiers libres » de toute circulation automobile. Ces restrictions ne concerneront pas les taxis qui pourront y déposer les habitants.

Concernant la dégradation des stations de taxi, je ferai une réponse à plusieurs niveaux. Tout d'abord, la méthode : rien ne sera décidé sans concertation. Nous voulons remettre de la démocratie à tous les niveaux et évidemment, nous ferons vivre la démocratie sociale à travers un dialogue constant avec les taxis et leurs représentants syndicaux. Nous définirons par cette méthode les zones les plus appropriées pour les stations de taxi. Ensuite, sur le fond : nous mettrons en place une police touristique chargée entre autres de fluidifier les mobilités autour des zones touristiques et d'éviter les racolages. Les zones autour des grandes gares parisiennes seront particulièrement suivies. Évidemment, nous mettrons fin à la politique des travaux perpétuels et elles seront intégrées dans notre politique de cohabitation des mobilités.

Quelle est-elle ? Concernant la circulation et la cohabitation des différents modes de transport, notre politique reposera sur le partage intelligent du temps plutôt que d'un espace nécessairement restreint. Le transport en surface – bus et taxis – aura toute notre attention. Nous prévoyons de fluidifier la circulation avec un investissement conséquent dans le pilotage intelligent des feux de circulation. Par ailleurs, notre plan vélo repose sur plusieurs axes : la

formation des cyclistes notamment au sein de l'école municipale du vélo mais aussi faire respecter le code de la route par la police municipale. La cohabitation entre les taxis et les vélos sur les voies actuellement partagées doit être améliorée, notamment par le respect du code de la route en toute circonstance. Les voies de taxis seront clairement distinguées des voies cyclables. La cohabitation dans un même espace ne peut pas être la solution.

Enfin, concernant la vitesse de circulation qui a un impact direct sur les conditions de travail et la rémunération des taxis, l'objectif n'est pas de remonter de manière fictive la vitesse autorisée mais d'augmenter la vitesse réelle sur les voies réservées. C'est l'ensemble de notre politique de circulation intelligente et de transformation de nos rues en voies sûres et apaisées qui permettra aux taxis de redevenir ce maillon essentiel qui irrigue la ville de Paris.

Je reste à votre disposition pour approfondir les points nécessaires.

Respectueusement,

Sophia Chikirou

Candidate à l'élection municipale 2026 à Paris

